

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 5 (1902)  
**Heft:** 259

**Artikel:** Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes  
**Autor:** Daucourt, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-251901>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## HISTOIRE

DE LA

## Seigneurie du Speigelberg ou des Franches-Montagnes

PAR A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le 10 Juillet 1791 la communauté du Noirmont s'assembla pour se concerter afin de demander la grâce de son curé. En effet une supplique fut adressée à Son Altesse et signée par les ambourgs et les jurés de la paroisse du Noirmont dans la Franche-Montagne des Bois, et disant que depuis quatre mois, quoique leur curé fasse des temps en temps son office, ils sont privés de la consolation de le voir résider habituellement à la cure et d'en recevoir les secours spirituels et temporels qu'ils en recevaient journellement, surtout dans leurs maladies, par la raison qu'on lui a conseillé de se tenir éloigné, pour le seul malheur d'avoir encouru la disgrâce de Son Altesse dans ces temps de troubles.

« Les très-humbles suppliants, ignorent ce qu'il peut y avoir à sa charge ; mais ils osent assurer à Votre Altesse sur leur conscience, que leur curé leur a constamment et dans toutes les occasions, inspiré, l'amour, le respect, la soumission qui est due aux supérieurs, qu'il les a toujours cherché à détourner de toute espèce de voies de fait ; ils ne leur a donné d'ailleurs que toutes sortes de bons exemples.

« Ce considérant, les très humbles suppliants viennent avec confiance se jeter aux pieds de Votre Altesse, le suppliant très humblement d'user d'indulgence à l'égard de leur curé, de lui pardonner par l'effet de sa bonté et de sa magnanimité ordinaire les fautes qu'il pourrait avoir faites et de lui rendre ses bonnes grâces. Daignez, Votre Altesse, accorder à toute une paroisse affligée la consolation d'avoir au milieu d'eux, pour le peu de temps qu'il lui reste à vivre, leur pasteur chéri et estimé de tout le monde, qui les gouverne depuis trente-cinq ans. Cette faveur sera une preuve des plus sensibles que Son Altesse puisse donner aux très humbles suppliants, de sa bonté et de sa tendresse paternelle, dont ils conserveront éternellement la plus vive reconnaissance et qui les engagera à faire au Tout-Puissant des instances les plus pressantes pour la conservation de sa personne sacrée et la tranquillité et la prospérité de son règne. Au Noirmont le 10 juillet 1791. »

La commune du Noirmont chargée l'instituteur de l'endroit, François Xavier Gigon, de porter à Porrentruy cette supplique à son adresse. Le Prince n'eût pas de peine à constater que cette supplique avait été inspirée ou même dictée par Copin. Il refusa de faire droit à la demande du Noirmont.

La paroisse revint à la charge et le 20 juillet de la même année, elle délégua de nouveau un homme avec une supplique où il est dit : « qu'on a la persuasion que l'amour qu'on porte généralement à l'écure Copin ne sera pas désapprouvé, si l'on fait attention qu'il a bien mérité par son zèle infatigable à obliger ses paroissiens et autres de la Montagne dans les services spirituels et temporels, en fournissant aux malades des remèdes convenables à leur santé et aux pauvres indigents des remèdes bien considérables, en tout à ses frais et pour le seul plaisir de faire du bien et de soulager les misérables... »

« Ce considérant, Monseigneur, il plaira très gracieusement à Votre Altesse accorder la rentrée libre et tranquille du sieur Copin notre curé dans sa paroisse pour l'administrer comme du passé, sous l'assurance d'un sauf conduit... »

Le prince-évêque connaissait l'astucieux vieillard, il savait que sa rentrée au Noirmont serait nuisible à la sécurité et que d'ailleurs partisans des idées révolutionnaires, il recommencerait ses déclamations. Il écrivit au dos de la supplique ces mots :

« Appointment. Le curé Copin n'ayant jusqu'ici présenté aucune requête relative à la demande des suppliants, elle ne peut avoir lieu quant à présent.

« Décreté par Son Altesse, le 23 juillet 1791.

Signé : Joseph. »

Copin venait d'écrire une lettre à l'avocat Triponé de Porrentruy, quand il reçut le refus du Prince de rentrer dans sa paroisse. Il écrivit donc à Triponé, substitut du procureur fiscal la lettre suivante :

« Monsieur, ma paroisse vient de s'assembler de nouveau et de

« prendre la résolution d'envoyer une seconde fois notre maître d'école en députation auprès du Prince. J'étais tout sur le point de résigner, parce qu'on me faisait craindre des poursuites criminelles et par la suite de ces poursuites, le ravissement de mon épouse, ma paroisse, mais ma paroisse en ayant eu vent, réclame fortement contre ce projet ; et je leur dois cette preuve de mon attachement de suspendre le dit projet. Je le dis même à mon honneur, et dans le fond je suis tenté de tout hasarder plutôt que de me déshonorer par une résignation forcée... Au reste, je ne puis pas me défendre d'un sentiment de défiance vis-à-vis de tout ce qui réside dans les cours. Je remets le tout à votre discrétion. »

L'avocat Triponé intervint tellement en faveur de Copin que le Prince consentit à le recevoir.

Copin se hâta de se rendre à Porrentruy, et saisissant le moment propice il se jeta aux pieds du Prince, implorant son pardon, dit Schepplin, il le supplia de lui pardonner. Le Prince qui était la bonté même, touché du repentir de ce vieillard aux cheveux blancs qui paraissait être sincère, le reçut comme un père reçoit un enfant revenu de ses égarements et le renvoya dans sa paroisse du Noirmont avec force remontrances et avis.

Il semble qu'après un pardon si généreusement octroyé, le vieux curé Copin aurait dû montrer de la gratitude envers son souverain et ne plus s'occuper que des fonctions de son ministère. Il ne fut pas plus tôt rentré dans son presbytère, qu'il recommença ses déclamations et prêcha l'insurrection de plus belle. Bien plus, au témoignage de Guélat, qui l'affirme dans ses *Mémoires*, Copin reçut dans sa cure l'intrigant Renguer, le 18 août 1791. Ce fut signalé au prince et comme la présence de Copin était à la Montagne un instrument de révolte, le Prince las de tant d'ingratitude et d'audace, ordonna son arrestation immédiate. Comme le curé du Noirmont était bien gardé par ses paroissiens et qu'à la moindre alerte ils le faisaient conduire à la frontière, le détachement qui devait le prendre, feignit qu'il devait se rendre à Courtenay pour y calmer quelque mouvement d'agitation qui se dessinait. Trente gardes arrivèrent inopinément au Noirmont le 25 mars 1792, s'emparèrent de Copin avant que le peuple eût le temps de le défendre et l'amenèrent enchaîné au château de Porrentruy, où il fut enfermé dans une chambre convenable.

Ses paroissiens du Noirmont n'abandonnèrent pas pour tout autant leur vieux curé. Le 1<sup>er</sup> avril ils arrivèrent en nombre à Porrentruy et durant la nuit ils essayèrent, au moyen d'une échelle d'enlever leur curé, qui avait été prévenu du coup secret. Mais surpris par la garde, qui immédiatement donna l'alarme, les amis de Copin prirent la fuite. Le vieux curé paya ce dévouement avorté de ses paroissiens, par une détention dans une chambre garnie de solides barreaux à la fenêtre, où il demeura jusqu'à l'arrivée des Français dans l'Evêché.

Comprend-on la conduite de ce curé du Noirmont ? Après avoir été gracié par son prince d'une manière si généreuse, sachant qu'avec l'appui des troupes autrichiennes, le souverain pouvait mettre à la raison les perturbateurs, on ne comprend pas l'obstination de ce vieillard à l'insurrection contre le Prince-Évêque. Il est vrai, que pour ces bonnes gens du Noirmont, Copin était un prophète méconnu, rempli de l'esprit de Dieu. La révolution qu'il prêchait, n'était à leurs yeux, que la mise en pratique des principes évangéliques et, bien que la noblesse épiscopale ne pesât pas sur le peuple, et n'était point comme des d'antres pays avec le spectacle de mœurs dissolues, un faste insupportable à la misère publique, il fallait en finir avec ce régime de privilèges incompatibles avec l'égalité chrétienne et les droits de l'homme. Aussi trouvons-nous, pendant toutes les agitations de l'époque, les paroissiens du Noirmont au premier rang de l'armée révolutionnaire. Sous l'effort de la vieille société s'effondrait partout, et où les droits de la raison étaient étouffés sous les entreprises des utopistes et les clameurs des violents, le peuple du Noirmont, excité par son curé, s'abandonna au torrent révolutionnaire et se laissa entraîner par lui.

Pour demeurer dans le vrai, il faut se convaincre que de tous ceux qui se mirent à la tête du mouvement révolutionnaire dans l'Evêché, Copin fut incontestablement le plus désintéressé. L'histoire ne constate pas chez ce vieillard exalté, les tristes et honteux mobiles qui furent chez tant d'autres, le point de départ de la trahison et de la défection. Quand on aura fait une large part aux entraînements de l'époque, à ses acclamations avec Renguer et Gobel, aux illusions qu'on pouvait conserver au début d'un mouvement où tout le monde protestait ne vouloir agir que selon les règles de la plus stricte légalité, avec le loyalisme sans ombre, tant on l'affirme à

chaque démarche, on se demande si Copin a compris ou entrevu où devait fatalement aboutir la campagne d'opposition à laquelle il s'associait ? Nous croyons qu'on peut se prononcer pour la négative, tout en restant fidèle à la vérité historique. Mais reprenons le cours de ces événements.

A l'arrivée des Français dans l'Evêché, en 1792, un aide de camp du général Ferrière ayant appris que le curé Copin était enfermé au château, demanda « à voir ce digne ecclésiastique, victime de son patriotisme, qu'on retenait si indignement dans les fers. » Jobin lui accorda cette permission. L'officier fut alors avec Copin un entretien d'une heure, puis donna au concierge, en sortant de la prison, un écu de 6 francs. Jobin, gouverneur du château, croyant qu'une plus longue détention pourrait attirer des malheurs sur la résidence, fit élargir, à la réquisition de l'aide de camp, le vieux Copin, qui alla loger à l'auberge du Soleil, où il était attendu d'un grand nombre de paysans du Noirmont, qui étaient venus le réclamer. Il retourna le lendemain avec eux, et rentra dans sa paroisse au son de toutes les cloches et au milieu des cris d'ovation d'une multitude animée par la joie.

(A suivre)

## LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Se les dgens des Zués que vaint en lai tcheusse avô des laintairnes le long de la reviere n'aint voire de tchaines, les tchessous de Delémont n'en aimpent bécô pu avô ius fôils. Eoutay c'téi ; elle l'airivay l'âtre djo. C'3 un de ces tchessous qu'à veni melai raicontay dain mal lodge. Les disciples de Nemrod de Delémont, (ça des malins, c'3) montint en lundé le matin contre le Mettembait, tot doucement, en feumaint lai cigarete, en raicontant des hichetoires de tcheusse, liaint tot d'in c'3 à remairtialient comme enne grosse bête à moitant de lai route. Un des tchessous dié à tres : Qu'ace que ça que cte bête là ? Tiens, c'3 en poi savaide ; tire dechu, maj nne le manquage ; ça des méchaines bêtes. In premie c'3 de fusil feut tiré ; main lai bête ne bougdépe. Ai doé, parait-é, dié le second tchessou ; atends, moi ! veux bin le revoyé. Pan ! pan ! dous c'3 de Vetterli. — Ai l'a crevay, le bogre, dié le tragième tchessou, vains voi tot prés. Altante, i v'eu inco laytchic mon c'3, dié le quatrième. Pan ! main qu' drôle de son ? En dirait qu'en tire ichu de lou tole, colé s'anne comme in bindon. Vain ? voi tot prés ! Moi ! n'ai-preutche point, dié l'un des tchessous ; s'ai n'ape tuay, qu'ai ne feuche que biayci ai porait nos sâtty dechu. Merdi, ai nos ferait ai djotay pai dain ces boetchais. Vos êtes dié bés coias, vos atènes, dié le pu malin, Moi ! vais tot seul, ai peu s'ai bougdé aïmo, l'assanne avô lai creusse de mon fusil. Ai s'aipreutche en effet ; main tain ai feu tot de cote, ai crié à tres ! Veni voi ! ai lai dain in sât ; ai ne serait moédre. Ai l'aipreutcheent les quatre. Le prenie bousé le sât avô le bout de son fusil. Lai bête rendé in drôle de son. Main ce n'ape enne bête c'3 ai in bindon. I veux gaigdie que ça un de ces Mettembous qu'à avô potchay de l'ave de cellegue quéque paia ai peu qu'ai l'épeurdj nos biden en s'en rallaint contre l'ôte. Voyans-voi c'3. En dinche diaint d'in c'3 de coué, ay fessé ai sâtay lai ficelle ai peu secoué feu dié sât enne... enne... enne contre-busse quasi tote neuve. C'était lai contre-basse d'enn sociétay de musique qu'avay péssay palli lai volle. L'inchretum n'était pe tuay, main ai l'étay peument airandé de des petchus, des bosses, ran ne iy manquay. Les tchessous en éint inco ai examiny ei poé savaide en couvre, tain in djue-ne-boube airivé tot m'3 de tchâ po reutiere son inchretum. Aiprés quéques écheplications, les tchessous renvaint musicien en iy proméchant de payé les frais de réparation main ai iy recommandaint bin de ne ran dir en gnnn d'3 c'taffaire-l. Po se consalay de tote mésaventure les quatre Nemrods s'en albaïnt à cabaret di Mettembais boire in tchavé, comme en dit. Di temps qu'ai l'éint aitalay tchie le François, voyé enne belle ieyvre que déchandé tot doucement le velaidé. En péssaint devoyé le cabaret, elle ravoté contre les fenêres ; comme elle ne voyait les tchessous ; elle péssé son tchemin en raint dain sât moustache.

Stu que n'ape de bds.

— Et toi, dit-il, toi qui es si habile, quelle idée meilleure as-tu donc ? Mais parle donc ! Mais dis donc ton avis, au lieu de mépriser le mien ! Est-ce que tu prends au sérieux des parents qui abandonnent leurs fils qui le font élever par d'autres et le réclament ensuite ?

— Oui, très au sérieux.

« Quel intérêt ont-ils ? Pourquoi l'appellent-ils ? Crois-tu qu'ils l'aiment ?

— Pas tant que nous, sûrement. Il est probable qu'ils commencent à vieillir et qu'ils veulent ravoir un enfant qui les aidera et qui ne leur coûtera plus.

— Des canailles ! cria M. Audouin.

— Des pauvres, dit Véronique.

— Et alors, tu es d'avis ?

« Ils étaient parvenus à l'angle de la rue d'Inglemur ; la vieille fille hésita, elle détourna ses yeux qui recevaient l'image de Charles arrêté devant la porte du logis, à trente pas de là, et elle répondit en regardant le pavé :

— Je suis d'avis de nous sacrifier pour la deuxième fois.

Le capitaine Audouin se porta en avant, croisa les bras, et, pâle de colère, arrêta Véronique :

— C'est ton dernier mot ?

— Oui.

— Alors, je te défends de lui parler, tu entends ! C'est moi qui réglerai l'affaire, moi seul !

Il rejoignit aussitôt l'enfant, le fit entrer, et, jusqu'au dîner ne le quitta plus. Contre son habitude, il fut avec lui prévenant, doux, ménager de ses mots et long dans ses regards comme était Véronique.

Après le dîner, quand la nuit fut tombée tout à fait, M. Audouin se mit à fumer sur le seuil de la porte qui ouvrait sur le jardin ; mais il était devenu taciturne, et ne répondait plus que distraitement aux questions de son filleul. Il songeait à ce qui allait se passer tout à l'heure : il répétait en lui-même les arguments qui devaient décider Charles Huber ; il tremblait, non seulement de sa mauvaise main, mais de l'autre qui était saine et qui tenait la pipe, Charles Huber jouait dans le jardin. Véronique travaillait, aussi calme que d'ordinaire, en apparence. Elle avait seulement le coin des paupières tout verni par les larmes séchées. Quand elle cessa d'aller et de venir dans la salle, les étoffes étaient au complet là-haut, où regardait M. Audouin. Une paix profonde gagnait de proche en proche, et faisait ressembler la ville à un peu de campagne endormie.

Dans l'ombre du jardin, M. Audouin se leva :

— Viens, Charles, dit-il, j'ai à te parler... Toi, ajouta-t-il en passant près de Véronique, qui tricotait debout, appuyée contre la table, écoute-moi bien : je vais tout lui dire ; je veux qu'il décide de son sort ; mais tu ne sortiras pas de ta chambre, tu n'interviendras pas, tu n'influenceras pas le petit ; monte devant nous !

Ils montèrent tous trois. Le même vieil escalier les porta dans sa spirale, comme il les avait tant de fois portés, comme trois personnages d'un arbre généalogique, Charles d'abord, puis Véronique, puis M. Audouin ; mais ils n'avaient pas la paix, ce soir là, et les cours n'étaient pas unis. Véronique, en arrivant dans la première chambre, posa le bougeoir qu'elle tenait sur la table, entre les deux lits de noyer, embrassa son filleul vivement, sans s'attendre et sans se trahir ; elle eut l'air d'oublier son père, et s'enferma dans sa chambre qui était à la suite de l'autre, au-dessus de la cuisine. Charles et M. Audouin restèrent seuls dans la première pièce.

— J'ai à te parler, répéta M. Audouin, à te dire des choses graves. Depuis un moment, la physionomie de Charles Huber s'était transformée. Ses sourcils blonds s'étaient étendus et abaissés sur les yeux devenus graves ; tous les traits du visage avaient pris une fermeté singulière ; l'homme s'affirmait dans l'enfant déjà maître de soi. Il ne s'effrayait pas devant l'épreuve annoncée. Il n'avait pas fait une question pour la connaître plus tôt.

Voyant que M. Audouin approchait une chaise et la plaçait à droite de la table où brûlait la bougie, il s'assit de l'autre côté, et là, séparé de son parrain par une toute petite distance, la tête bien droite, bien haute, comme sous les armes, il attendit. La jeunesse en émoi frissonnait dans son regard, et il se taisait.

M. Audouin eut pitié de lui. Véronique n'était plus là. Il sentit sa colère diminuer et sa peine grandir d'autant.

— Mon Charles, dit-il, il faut que tu sois plus sérieux que ton âge ; tu vas apprendre des choses que j'aurais voulu te cacher toujours ; tu vas décider ensuite de toute ta vie.

— J'essaierai de bien choisir, dit la voix jeune et claire.

— Mon Charles, tu as une mère vivante.

— Autre que ma marraine ? demanda l'enfant.

— Oui.

Il devint tout pâle. Sa voix, jusque-là assurée, se mit à trembler :

— Oh ! où est-elle ? supplia-t-il. Pourquoi m'avoir dit qu'elle était morte ?

— Elle t'avait abandonné pour suivre ton père, qui vit aussi.

Il y eut, dans ses yeux bleus, une flamme ardente, mais le petit se retint de parler, parce que, rien qu'à voir l'éclair de ses yeux, le vieillard parrain avait eu un mouvement de recul.

— Tu vas connaître tout le détail de ces journées-là, reprit M. Audouin, et tu diras ensuite qui a été ton père et qui a été ta mère. Il enleva la bougie dont la flamme le gênait, et, la posant derrière lui sur la cheminée, s'accoudant sur la table pour être plus près de Charles, qui se tenait toujours droit, et pâle, et muet devant lui, il fit le récit de la nuit d'hiver où l'enfant avait été recueilli et sauvé dans la maison de la rue d'Inglemur.

La suite prochainement.

Feuilleton du Fays du Dimanche

17

## Le Guide de l'Empereur

PAR RENÉ BAZIN

La marraine de Charles n'avait cessé de pleurer silencieusement depuis son père parlait. Elle avait compris, au premier mot, toute son impuissance à conjurer un danger pareil. Elle s'était posé la question avec une simplicité de ceux qui n'ont pas peur du devoir, et qui traitent avec lui sans intermédiaire ni longouier : « Qui a raison ? Qui doit céder ? » Et, s'élevant fait la réponse aussitôt, elle écoutait à peine M. Audouin. Droite, silencieuse, les mains jointes sur sa robe, elle marchait, laissant couler ses larmes qu'elle n'essuyait pas, et regardant devant elle, entre ses cils mouillés, l'enfant qui l'aimait tant tous deux, quoique différemment.

Celui-ci avait bien remarqué le visage en pleurs de sa marraine ; il avait cru à un de ces dissentiments rares qui divisaient momentanément M. Audouin et sa fille, et, s'il s'était un peu rapproché du groupe, il avait continué cependant d'aller seul. En ce moment il tournait par la porte Moselle, et entra dans la rue que bordent deux grandes casernes.

— Que penses-tu ? répéta M. Audouin, en arrière.

— Comme Véronique ne répondait pas immédiatement, il reprit :

— Moi, ma résolution est prise : ils n'auront pas Charles.

— Que ferez-vous ? demanda Véronique.

— Je l'enverrai à Paris, chez mon camarade Irribar, qui a servi dans les gardes de l'impératrice. Je n'ai qu'à lui dire : « Charles est mon enfant, on veut me le voler, cache-le ! » Il le cachera.

— Il faudra toujours un acte de naissance pour le mettre au collège, et, à ce moment-là, tout sera découvert.

— Eh bien ! il n'ira plus au collège !

— Il faudra quand même l'acte de naissance dans quatre ans, si Charles veut s'engager.

— Quatre ans, dit M. Audouin avec éclat, ça me suffit à moi !

— D'ici là vous devrez vous cacher vous-même, car les parents vous feront poursuivre pour avoir dissimulé l'enfant.

M. Audouin leva les épaules, regarda autour de lui les maisons, et répondit :

— Nous quitterons Toul, Véronique, mais ils n'auront pas mon enfant !

Puis, s'emportant parce qu'il rencontrait une contradiction, parce que surtout il sentait l'infirmité de son projet :